

Rythmes scolaires et... élèves en situation de handicap

Alors que nous savons qu'une des conséquences communes à toute situation de handicap est une fatigue accrue, l'idée de réduire la durée de la journée de classe des élèves en situation de handicap ne peut que séduire. En effet, un minimum d'empathie à l'égard de ces élèves qui doivent en permanence s'adapter à des cadres de vie scolaire, voire des exigences scolaires difficilement accessibles pour eux, nous convainc que ces situations de stress et de doutes de soi ont pour première conséquence une fatigue accrue.

La mise en œuvre progressive de la nouvelle organisation du temps scolaire doit toutefois appeler toute notre attention pour ce qui est des élèves handicapés, et nous pouvons dès à présent pointer quelques points de réflexion qui devront rapidement trouver solution :

- L'accessibilité de ces élèves sur les temps d'activités périscolaires qui ne dépendent pas de la responsabilité de l'éducation nationale, et notamment pour ce qui est de l'accompagnement humain des élèves par les EVSh¹ sur temps périscolaire. Déjà existant sur les temps de restauration pour certains, doit-on étendre les services des EVSh sur le temps périscolaire ? Notons au passage que le nombre d'heures notifiées est souvent un multiple de trois et que les après-midis ne sont plus majoritairement pensés en demi-journée de trois heures...
- Quelle est la légitimité d'une part pour les CDAPH² à notifier plus largement sur les temps périscolaires et d'autre part aux ESS³ à statuer sur les mesures d'accompagnement sur les temps périscolaires ? C'est une question qui peut trouver tout son intérêt lorsque les professionnels qui accompagnent l'élève émettent un avis défavorable à cette présence sur les temps périscolaires, s'opposant aux parents qui le souhaitent.
- L'organisation des transports scolaires pour ces élèves nécessite toute notre attention, notamment lorsque ceux qui sont scolarisés dans le second degré (SEGPA⁴ en particulier) relèvent d'un transport organisé pour le premier degré au risque de rendre impossible les temps d'apprentissage de découverte professionnelle.
- Ces questions d'accessibilité aux temps périscolaires et d'organisation des transports concernent en premier lieu bien des élèves scolarisés en CLIS dans nos écoles.

Une approche pragmatique et anticipée de la mise en œuvre du PPS⁵ s'impose donc en ESS afin de rassurer élève, famille et équipe pédagogique, ne pas ajouter une inquiétude supplémentaire, et garantir une scolarité réellement inclusive.

¹ Enseignement, Vie Scolaire et Situations de Handicap

² Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

³ Equipe de Suivi de la Scolarisation

⁴ Section d'enseignement général et professionnel adapté

⁵ Projet personnalisé de scolarisation